

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_015 | Histoire de la sexualité I. Biopolitique.CollectionBoite_015-2-chem | Famillles. Item](#)[Jean-Louis Flandrin. \[Photocopie\]](#)

Jean-Louis Flandrin, [Photocopie]

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb015_f0130

SourceBoite_015-2-chem | Famillles.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Flandrin, Jean-Louis](#)

Références bibliographiques[Flandrin, L'Eglise et la contraception](#)

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 27/08/2020 Dernière modification le 23/04/2021

cette stérilité. Cette présentation des choses n'est-elle qu'habileté rhétorique ? Plusieurs grands théologiens ont cru à l'intervention directe de Dieu dans le processus générateur : saint Jean Chrysostome au ^{iv}e siècle, Hugues de Saint-Victor au ^{xii}e siècle, et bien d'autres sans doute. Pourquoi ne serait-ce pas aussi le cas de Bromyard ? Quoi qu'il en soit l'intérêt principal de ce sermon est de nous faire entrevoir les raisons positives — le désir d'une descendance — et négatives qui pouvaient pousser les Anglais du ^{xiv}e siècle à suivre en mariage l'austère doctrine de l'Eglise.

Prêchant en France, au début du ^{xv}e siècle, contre la luxure, Jean Gerson insiste beaucoup plus lourdement sur la contraception : « Une personne peut-elle avoir un rapport sexuel et rendre impossible le fruit du mariage ? Je dis que c'est là un péché qui mérite le bûcher... Tout moyen qui empêche la procréation dans l'union de l'homme et de la femme est indécent et doit être réprouvé. » Curieuse rhétorique qui fait succéder à la violence initiale une condamnation bien terne. Au vrai, il avait précédemment indiqué que ces indécentes des gens mariés méritaient « parfois » le bûcher, laissant entendre qu'il en est certaines moins graves et plus difficiles à assimiler à la sodomie. Insistant d'ailleurs sur l'opposition entre rapports conjugaux et rapports extra-conjugaux, il affirmait comme saint Augustin que ces actes, au sein du mariage, « sont pires que lorsqu'ils sont commis avec une femme qui n'est pas la sienne propre ».

Dans un sermon sur le mariage, prononcé devant Charles VI, il disait, après avoir fait l'éloge du bien de procréation : « A ce bien s'oppose le refus d'avoir des enfants, soit avant la conception, en médisant du mariage, soit après en provoquant un avortement par des vêtements (trop serrés), la danse, des coups, des potions, ou autrement. » Le public de courtois auquel il s'adressait ne méritait peut-être pas d'être traité avec autant de discrétion que les gens du peuple. Néanmoins, si le prédicateur décrit les moyens abortifs, il reste beaucoup moins explicite quant aux actes contre nature qui constituaient un abus de mariage.

Dans les villes italiennes, ces abus paraissent avoir été particulièrement fréquents. Au ^{xiv}e siècle saint

morale sexuelle ? Y parlait-on du péché contre nature dans le mariage ?

Il est possible qu'à la fin du ^{xiv}e siècle des prédications systématiques sur ces questions aient eu lieu en pays cathares. Mais l'allusion que paraît y faire Alain de Lille dans son *Pénitentiel* n'est pas très explicite et reste très isolée. En Angleterre, au début du ^{xv}e siècle, les *Instructions for Parish Priests* de John Mirk prescrivent catégoriquement, à propos du péché contre nature : « de lui vous ne devez rien prêcher ». Et saint Bernardin de Sienne, s'il soutient une opinion contraire, confirme que dans l'Italie de cette époque un sermon sur les devoirs des époux était « un rare oiseau dans la lande ». Le *Conte du curé*, de Chaucer, nous fournit pourtant l'indication que de tels sermons n'étaient pas impensables. Et les œuvres de quelques prédicateurs célèbres nous apportent la preuve de leur existence effective.

Pour l'Angleterre du ^{xiv}e siècle ce sont celles de John Bromyard. Fidèle à *Adulterii mahum*, il rappelle que le « vice contre nature » est « le pire des péchés de luxure » et qu'il est « abominablement commis de beaucoup de manières ». Ces formes du péché, il ne les précise pas davantage ; mais par sa façon de présenter la question, il les vise toutes, y compris les accouplements coupables en raison seulement de la position des conjoints, voire de leur intention. On s'étonne, dit-il, que certains couples n'aient pas d'enfants ou aient des enfants qui meurent jeunes ; or il est presque impossible que Dieu les en ait frustrés s'ils s'étaient mariés dans le dessein légitime d'en avoir ; dans sa justice il ne refuse une descendance qu'à ceux qui cherchent dans le mariage richesse ou concupiscence.

Bromyard parvient ainsi à évoquer ce sujet scabreux non seulement avec toute la discrétion souhaitable mais encore avec une évidente efficacité. En attribuant à la puissance divine — et non aux lois biologiques — la fécondité ou la stérilité des couples, il sait être compris de ses auditeurs. En proclamant la justice de ses arrêts, il emplit de crainte ceux qui visent autre chose que la procréation dans le mariage : crainte de n'avoir pas de descendance et crainte de l'opprobre qui s'attachera à

BnF
MS

